

**RAPPORT DE PÊCHERIE : *DISSOSTICHUS ELEGINOIDES* ÎLES CROZET
À L'INTÉRIEUR DE LA ZEE FRANÇAISE (SOUS-ZONE 58.6)**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Informations sur la pêcherie.....	1
1.1 Capture déclarée.....	1
1.2 Capture INN.....	2
1.3 Distribution des tailles dans les captures.....	2
2. Stocks et secteurs.....	3
3. Synthèse de la pêcherie à la palangre.....	3
4. Évaluation des stocks.....	5
4.1 Besoins en recherche.....	5
5. Capture accessoire.....	5
5.1 Prélèvements (capture accessoire).....	5
5.2 Evaluation de l'impact sur les populations touchées.....	5
5.3 Mesures d'atténuation.....	6
6. Capture accidentelle d'oiseaux et de mammifères.....	6
6.1 Mesures d'atténuation.....	6
7. Contrôles de l'exploitation et avis de gestion.....	7
7.1 Mesures de conservation.....	7
7.2 Avis de gestion.....	8
Référence.....	8

RAPPORT DE PÊCHERIE : *DISSOSTICHUS ELEGINOIDES* ÎLES CROZET À L'INTÉRIEUR DE LA ZEE FRANÇAISE (SOUS-ZONE 58.6)

1. Informations sur la pêche

1.1 Capture déclarée

Des activités de pêche visant *Dissostichus eleginoides* ont eu lieu dans la ZEE française autour des îles Kerguelen dans la sous-zone 58.6 (figure 1).

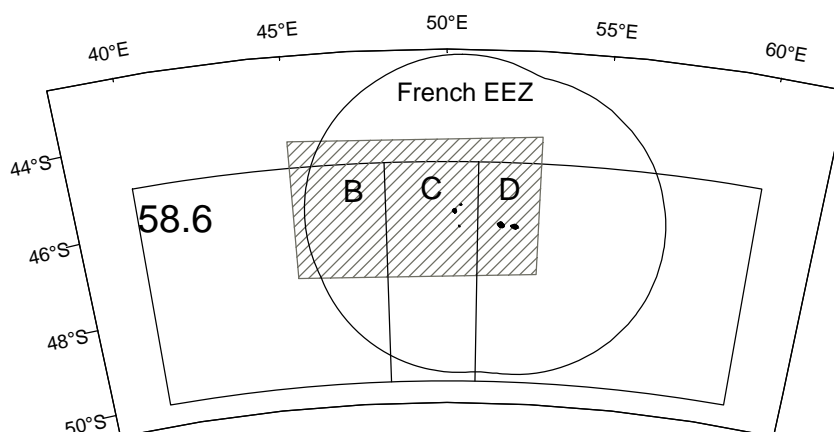


Figure 1 : Carte de la sous-zone 58.6 indiquant l'emplacement de la ZEE française, et des SSRU B, C et D établies par la CCAMLR.

1.1 Capture déclarée

2. La limite de capture de *D. eleginoides* fixée par la France dans sa ZEE de la sous-zone 58.6 pour la saison 2007/08 (telle qu'elle est définie par la France, soit du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008) était de 960 tonnes). La limite de capture a été allouée à sept palangriers. La capture de la saison, déclarée pour cette sous-zone jusqu'en octobre 2008, était de 684 tonnes. Les anciennes captures déclarées dans la pêche sont présentées dans le tableau 1, avec mention de la source des estimations des captures (données C2 et STATLANT). Les essais de pêche avec des chalutiers n'ont pas été poursuivis. Depuis 1996/97, la pêche de la sous-zone 58.6 est une pêche à la palangre. La pêche a fait l'objet d'activités toute l'année. Le niveau élevé de déprédation par les orques (*Orcinus orca*) sur les captures de *D. eleginoides* est la raison principale pour laquelle les pêcheurs évitent la région.

Tableau 1 : Historique des captures de *Dissostichus eleginoides* dans la ZEE française de la sous-zone 58.6 (source : données STATLANT des saisons passées et données à échelle précise de la saison en cours, WG-FSA-08/10 Rév. 2 et anciens rapports sur la capture INN pour l'ensemble de la sous-zone).

Saison	Capture déclarée (tonnes)	Capture INN estimée (tonnes)	Prélèvements totaux (tonnes)
1976/77	6	0	6
1977/78	370	0	370
1982/83	17	0	17
1986/87	488	0	488
1987/88	21	0	21
1993/94	56	0	56
1994/95	115	0	115
1995/96	3	7 875	7 878
1996/97	413	11 760	12 173
1997/98	787	1 758	2 545
1998/99	877	1 845	2 722
1999/00	1 017	1 430	2 447
2000/01	1 091	685	1 776
2001/02	1 158	720	1 878
2002/03	531	302	833
2003/04	537	380	917
2004/05	559	12	571
2005/06	775	55	830
2006/07	410	0	410
2007/08	684	153	837

1.2 Capture INN

3. Les informations sur les captures INN attribuées à la sous-zone 58.6 figurent au tableau 1. La pêche INN a été détectée pour la première fois en 1996 et a atteint une capture record en 1996/97, estimée à 11 760 tonnes. Ces dernières années, elle se produit principalement en dehors de la ZEE, car celle-ci fait l'objet d'une surveillance accrue. En 2007/08, la capture INN en dehors de la ZEE a été estimée à 153 tonnes (WG-FSA-08/10 Rév. 2).

1.3 Distribution des tailles dans les captures

4. Les données de la pêcherie à la palangre couvrent la période de 1996/97 à la saison en cours (figure 2). La plupart des spécimens de *D. eleginoides* capturés à la palangre variaient en longueur de 40 à 130 cm, avec un mode à environ 70–80 cm au début de la série, et à environ 55–80 cm ces dernières saisons.

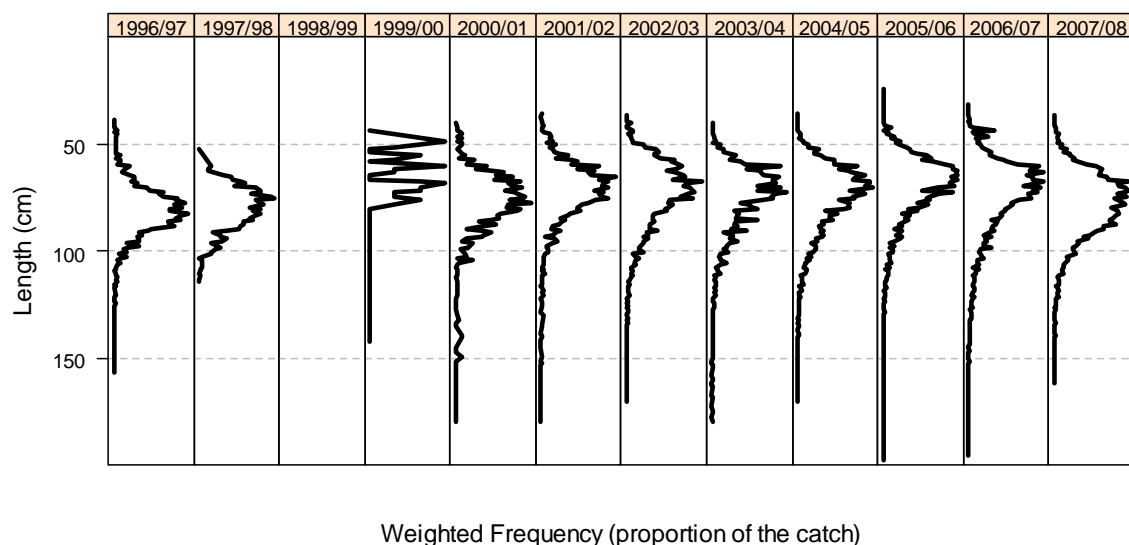


Figure 2 : Fréquences de longueurs pondérées selon la capture pour *Dissostichus eleginoides* capturé à la palangre dans la ZEE française de la sous-zone 58.6 (source : données à échelle précise et données STATLANT ; les relations longueur-poids proviennent des observations de *D. eleginoides* dans la sous-zone 58.7).

2. Stocks et secteurs

5. Des expériences de marquage réalisées à l'île Heard (division 58.5.2) (WG-FSA-07/48 Rév. 1) indiquent que les poissons sub-adultes/adultes se déplacent sur de longues distances entre les zones (de Heard à Kerguelen et également à Crozet), mais le taux d'échange entre les stocks est encore inconnu.

3. Synthèse de la pêcherie à la palangre

6. Le groupe de travail a récapitulé les données C2 de la sous-zone 58.6 pendant sa réunion de 2008. Le tableau 2 récapitule les captures déclarées par année et par nationalité pour les palangriers. La capture moyenne (non normalisée) par hameçon a diminué, passant de 0,27 kg/hameçon en 1997 à 0,18 kg/hameçon en 2008. Le tableau 3 récapitule l'effort de pêche de la pêcherie à la palangre par mois et par année de 1997 à 2008.

Tableau 2 : Nombre de poses par mois et par année (données C2).

Saison	Mois												Total
	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	
1996/97	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	67	69
1997/98	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
1998/99	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	4	0	13
1999/00	9	23	26	22	53	16	30	125	75	0	53	25	457
2000/01	72	175	43	73	37	0	0	86	48	41	32	4	611
2001/02	19	32	99	170	135	150	144	87	0	87	58	63	1044
2002/03	118	116	42	32	102	87	0	43	0	104	0	26	670
2003/04	30	42	205	50	18	40	87	74	46	27	0	49	668
2004/05	0	27	253	0	0	47	155	52	22	64	10	94	724
2005/06	30	86	271	0	39	132	160	0	8	86	0	68	880
2006/07	54	0	199	73	18	78	60	161	65	4	13	65	781
2007/08	0	0	225	70	118	217	40	58	32	nd	nd	nd	760
Total	340	501	1358	490	520	767	676	686	294	422	172	461	6687

Tableau 3 : Nombre d'enregistrements extraits (poses), capture par SSRU (capture, tonnes), nombre de navires, capture moyenne par pose (tonnes par pose), capture moyenne par hameçon (kg/hameçon) et profondeur moyenne de pêche (m), 1997–2008.

Saison	Poses	Capture (tonnes)				Nombre de navires	Capture/pose (tonnes/pose)	Capture/hameçon (kg/hameçon)	Profondeur moyenne (m)
		SSRU B	SSRU C	SSRU D	Total				
1996/97	69	-	61.2	14.3	75.5	1	1.1	0.27	1107
1997/98	8	-	12.1	-	12.1	1	1.5	0.26	1115
1998/99	13	-	25.2	3.8	29.0	1	2.2	0.16	1282
1999/00	457	1.8	656.4	339.6	997.9	6	2.2	0.26	1127
2000/01	611	-	577.7	473.8	1051.5	6	1.7	0.23	1044
2001/02	1044	3.8	876.1	411.9	1291.8	7	1.2	0.16	975
2002/03	670	17.8	411.7	109.9	539.4	6	0.8	0.09	1141
2003/04	668	119.2	216.2	193	528.3	7	0.8	0.11	1142
2004/05	724	215.9	188.2	230.2	634.3	7	0.8	0.11	1166
2005/06	880	108.3	241.7	402.8	752.9	8	1.2	0.20	967
2006/07	790	53	250	117	419	7	0.5	0.09	1033
2007/08	760	53	495	136	684	7	0.9	0.18	1093
Total	5806	508.0	3463.0	2275.0	6246.2	13			

7. L'effort de pêche était concentré principalement dans les SSRU C et D jusqu'à 2004, puis, ces dernières années, il est devenu aussi important dans la SSRU B.

8. La déprédation a un impact sur la capture débarquée de chaque palangre. Il est supposé qu'aucune déprédation n'a eu lieu avant 2001, qu'elle a augmenté de façon linéaire jusqu'en 2003 et qu'elle est restée constante par la suite. Roche *et al.* (2007) ont estimé que la déprédation en 2002/03 et 2003/04 s'élevait à 333 tonnes pour une capture débarquée de 991 tonnes, ce qui implique un taux de déprédation de 25%.

4. Évaluation des stocks

9. Aucune évaluation formelle des stocks n'a été réalisée pour la sous-zone 58.6. Le programme de marquage est en place depuis 2006. Jusqu'ici, 2 119 poissons ont été marqués sur des palangriers commerciaux à Crozet. Quarante-neuf poissons marqués ont été récupérés, dont 42 du programme de marquage français et 7 de l'île Heard.

4.1 Besoins en recherche

10. Le groupe de travail souhaite voir se réaliser une estimation des paramètres biologiques pour les îles Crozet et préconise d'élaborer une évaluation des stocks de ce secteur. Il encourage la France à poursuivre son programme de marquage dans la sous-zone 58.6.

5. Capture accessoire

5.1 Prélèvements (capture accessoire)

11. Les captures accessoires de la pêcherie de *D. eleginoides* à la palangre figurent en détail dans le tableau 4. Par ordre d'importance, les grenadiers (*Macrourus carinatus*), les raies (*Raja taaf*) et les moridés (*Antimora rostrata*) forment le plus gros de ces captures. Seule cette dernière espèce est totalement rejetée, les autres étant traitées entièrement ou en partie.

Tableau 4 : Historique des captures accessoires par espèce (macrouridés, raies et *Antimora rostrata*) dans la pêcherie à la palangre de *Dissostichus eleginoides* dans la ZEE française de la sous-zone 58.6 (source : données à échelle précise). Les données sur la dernière saison sont partielles.

Saison	Macrouridés captures déclarées (tonnes)	Raies captures déclarées (tonnes)	<i>Antimora rostrata</i> captures déclarées (tonnes)
1998/99	1	3	0
1999/00	97	31	12
2000/01	99	6	1
2001/02	196	36	11
2002/03	147	92	19
2003/04	116	73	56
2004/05	132	93	67
2005/06	149	121	53
2006/07	117	83	43
2007/08	103	39	49

5.2 Évaluation de l'impact sur les populations touchées

12. Aucune évaluation des stocks par espèce des captures accessoires n'a été réalisée.

5.3 Mesures d'atténuation

13. Le groupe de travail recommande d'éviter les zones dans lesquelles les taux de capture accessoire sont particulièrement élevés.

6. Capture accidentelle d'oiseaux et de mammifères

14. La mortalité de pétrels à menton blanc (*Procellaria aequinoctialis*) et de pétrels géants subantarctiques (*Macronectes halli*) a été déclarée cette année (SC-CAMLR-XXVII, annexe 6, paragraphes 2.7 à 2.11 et tableau 3).

15. Les captures accidentelles d'oiseaux de mer de 2006/07 sont relevées à l'annexe 6 de SC-CAMLR-XXVI, paragraphes II.14 et II.15 et tableaux 3 à 7. Les données de 2001/02, 2002/03 et 2003/04 sont présentées à l'annexe 5 de SC-CAMLR-XXIII, paragraphes 7.16 à 7.34. Les informations concernant 2000/01 et 2004/05 figurent à l'annexe 5 de SC-CAMLR-XXIV, paragraphes 7.5 à 7.13. Le détail de la capture accidentelle d'oiseaux de mer de 2005/06 figure à l'annexe 5 de SC-CAMLR-XXV, appendice D, paragraphes 14 à 16 et tableaux 4 à 8.

Tableau 5 : Mortalité accidentelle totale d'oiseaux de mer, obtenue par extrapolation, et taux de mortalité observée (oiseaux/millier d'hameçons) dans les pêcheries à la palangre de la ZEE française de Crozet (sous-zone 58.6). Données tirées de SC-CAMLR-XXVII, annexe 6, tableau 3.

	Saison CCAMLR							
	2000/01*	2001/02*	2002/03*	2003/04*	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Estimation de la capture accidentelle		1243	720	343	242	235	313	131
Taux de capture accidentelle		0.1672	0.1092	0.0875	0.0490	0.0362	0.0650	0.0305

* Déclaré par les capitaines

16. Aucun mammifère n'a été signalé dans les captures accidentelles de la sous-zone 58.6.

17. Le WG-IMAF *ad hoc* a évalué à la catégorie 5 (élevé) le niveau de risque de mortalité accidentelle des oiseaux marins dans la sous-zone 58.6 (SC-CAMLR-XXVI/BG/31).

6.1 Mesures d'atténuation

18. Les mesures d'atténuation appliquées en 2005/06 sont présentées en détail à l'annexe 5 de SC-CAMLR-XXV, appendice D, paragraphe 14 ; celles mises en place en 2004 à l'annexe 5 de SC-CAMLR-XXIII, paragraphes 7.35 à 7.45. Parmi les mesures actuellement en vigueur, on note :

- i) les régimes de lestage des lignes spécifiés dans la mesure de conservation 25-02 sont désormais applicables aux palangriers français de type automatique ;
- ii) au moins deux lignes de banderoles répondant aux spécifications de la CCAMLR sont obligatoires. Certains navires en déploient jusqu'à sept ;

- iii) en 2007/08, tous les navires avaient à leur bord des observateurs qui ont observé 24,6% des hameçons posés. Cet effort d'observation se poursuivra au même niveau en 2008/09 ;
- iv) le rejet d'hameçons et l'utilisation de lignes noires sont interdits.

19. Nouvelles mesures de conservation 2008/09:

- i) Introduction du plan d'action :

Le plan décrit en détail les actions liées à cinq domaines :

- établissement de mesures de conservation
- réglementation
- éducation et formation
- collecte de données
- recherche et développement.

- ii) Perfectionnement des lignes de banderoles :

Des modifications de la réglementation ont été réalisées vers la fin de la saison 2007/08 dans le but d'introduire l'utilisation de lignes de banderoles multiples et d'étendre la couverture aérienne des lignes.

- iii) Mise en œuvre du rideau de Brickle :

L'introduction, au cours de la saison, de l'obligation d'utiliser un dispositif d'atténuation a réduit considérablement les captures.

7. Contrôles de l'exploitation et avis de gestion

7.1 Mesures de conservation

20. Diverses mesures nationales de conservation et de contrôle des pêches sont en vigueur (en plus de celles de la CCAMLR), notamment :

- limite de capture annuelle et limitation du nombre de palangriers (sept)
- carnets de pêche obligatoires
- répartition de l'effort de pêche (pas plus de deux palangriers simultanément par rectangle de 0.5° de latitude x 1° de longitude)
- un observateur français à bord de chaque navire sous licence
- profondeur minimale de pêche (500 m)
- taille légale minimale (60 cm)
- mesures d'atténuation de la mortalité des oiseaux de mer
- débarquement en un seul endroit (île de la Réunion)
- les raies doivent être détachées par section de l'avançon si elles ne sont pas traitées (depuis décembre 2006)
- contrôle portuaire.

7.2 Avis de gestion

21. Le groupe de travail souhaite voir se réaliser une estimation des paramètres biologiques pour les îles Crozet et une évaluation des stocks de ce secteur. Il encourage la France à poursuivre son programme de marquage dans la sous-zone 58.6.
22. Le groupe de travail recommande d'envisager d'éviter les zones dans lesquelles la capture accessoire est particulièrement abondante.
23. Aucune information nouvelle n'étant disponible sur l'état des stocks de poisson de la sous-zone 58.6 en dehors des secteurs relevant d'une juridiction nationale, le groupe de travail recommande de ne pas lever l'interdiction de pêche dirigée sur *D. eleginoides* décrite dans la mesure de conservation 32-13.
24. Le groupe de travail fait remarquer que la France a fait des progrès considérables dans l'atténuation des captures accessoires, entre autres grâce aux fermetures de zones et saisons (SC-CAMLR-XXVI, annexe 6, paragraphe II.23). Il note que l'analyse de la CPUE sera probablement robuste à ces changements tant que des données détaillées par trait seront toujours disponibles.

Référence

Roche, C., C. Guinet, N. Gasco et G. Duhamel. 2007. Marine mammals and demersal longline fishery interactions in Crozet and Kerguelen Exclusive Economic Zones: an assessment of depredation levels. *CCAMLR Science*, 14 : 67–82.